

Image not found or type unknown



## Execution d'une decision de justice française par pays etranger

Par **EDEN**, le **27/02/2008 à 10:36**

Bonjours,

Ma question est la suivante.

Peut on faire executer un jugement rendue en France par le tribunal d'instance, par un huissier ou un cabinet juridique ESPAGNOL ?

Par **jeetendra**, le **27/02/2008 à 12:15**

bonjours, si il s'agit d'une decision de justice rendue en france et dont l'execution doit se faire en france cela releve du monopole des huissiers de justice en france, si decision à executer à l'etranger voire sur place avec les autorités judiciaires competents, cordialement